

<i>Matières du tems.</i> Mars 1708. 163	
toire de Grenoble,	20000. l.
Pour un Predicateur dans la même Eglise,	6000. l.
Pour une Mission annuelle dans le Diocèze,	24000. l.
Il a fondé quatre Chanoines dans la nouvelle Paroisse de St. Louïs à Grenoble, pour la somme de	24000. l.
Total	<u>640850. l.</u>

Oltre toutes ces sommes, cet Illustre Pre-
lat faisoit annuellement des Aumônes con-
siderables, en argent & en denrées, dans la
Ville & à la Campagne, lors de ses visites;
sur tout en sel dans les Montagnes, où la
plûpart des habitans n'ont pas dequoi en
avoir: Il a aussi donné à son Eglise, ses Ca-
lices, Croix, Chappes, Chafubles & autres
ornemens d'Eglise: Il est à remarquer que
lorsque Mr. le Cardinal le Camus est mort,
il étoit dû environ cent mille écus pour ache-
ver de payer les fondations & les legs pieux
contenus dans l'état ci-dessus, dont le Le-
gataire universel se trouve chargé, de même
que des legs de famille, & des recompenses
des Domestiques; voici l'étoffe qu'on a trou-
vé dans la maison mortuaire, pour satisfaire
à tous ces engagements.

Contracts de Constitution de rentes.

Sur le Clergé de Grenoble,	250235. l.
Sur la Chambre des Comptes de Greno- ble,	100000. l.
Sur le Bureau des Finances de Grenoble,	84645. l.
Sur les Greffiers du Parlement de Gre- noble,	